

Comité Technique du 15 mars 2018

Réorganisation de la Direction des Systèmes d'Information

I. Contexte

La mise en place de la nouvelle Région, issue de trois entités aux pratiques, outils et organisations différentes, n'est pas encore finalisée et se structure progressivement. Si de nombreuses avancées ont été réalisées, la fusion a bousculé les outils, rendant parfois plus lourd et difficile l'exercice quotidien des missions par les agents.

Ce constat a été entendu. L'activité de la DSI a été priorisée pour répondre aux besoins des usagers. Le séminaire des encadrants du 19 octobre dernier avait également mis en avant des marges de progrès.

Dès lors, la proposition est d'harmoniser le service apporté aux établissements scolaires dans une logique d'équité territoriale et dans un souci de gestion de proximité.

II. Modification de l'organisation de la Sous-Direction Ressources infrastructures, systèmes et réseaux

A. Objectifs définis

Les nouveaux objectifs pour la DSI portent sur :

- La définition d'une stratégie unique de conception des réseaux locaux et infrastructures serveurs des établissements ;
- L'interconnexion des établissements via un réseau public commun aux anciens territoires ;
- La fourniture de services mutualisés dans un centre de données de la Région (Datacenter) identiques pour tous les lycées de Nouvelle-Aquitaine.

Pour cela, une organisation cible vous est proposée avec la mise en place d'une équipe projet constituée d'agents de la Direction des Systèmes d'Information et la Direction de l'Education pour modéliser l'architecture infrastructures systèmes et réseaux cible en s'inspirant de la pratique limousine. La Direction de l'Education conserve la compétence de la maintenance de proximité et de l'assistance numérique en lien avec les autorités académiques et les chefs d'établissement.

Pour mener à bien les missions de la DSI, il est proposé de transférer 6 postes de chargés de projets de la Direction de l'Education vers le service Infrastructures Systèmes et Réseaux des Lycées de la Direction des Systèmes d'information. En contrepartie, 2 agents de la DSI sont transférés à la Direction de l'Education pour permettre la mise en place opérationnelle rapide de la maintenance de proximité sur le territoire de l'académie de Limoges.

Les missions générales des agents porteront sur les thématiques suivantes :

- L'harmonisation technique de l'infrastructure informatique des lycées de Nouvelle-Aquitaine
 - la définition d'une architecture standardisée (réseaux LAN et WIFI, hyperviseurs, serveurs locaux, ...).
- L'harmonisation de la stratégie Très Haut Débit
 - la définition d'une stratégie d'évolution des interconnexions des lycées de Nouvelle-Aquitaine.
- Le développement de centre d'hébergement des données Datacenter Lycées
 - la mise en place de services applicatifs hébergés sur un Datacenter dédié et administré par la DSI à destination des établissements.
- Définition et mise en œuvre d'une politique de sécurité, en lien avec la Direction de l'Education
 - les stratégies de sécurisation du SI en collaboration avec les RSSI (Région, Rectorats, DRAAF) ;
 - l'uniformisation des pratiques et des outils (Firewall, reverse proxy, authentification).

B. Méthodologie d'élaboration

Une action concertée entre la Direction de l'Education et la Direction des Systèmes d'Information a permis d'aboutir à une proposition d'organisation. Les chargés de projets du service lycée numérique, sur le site de Poitiers, ont d'ores et déjà travaillé en étroite collaboration avec le chef de service à titre expérimental mettant en évidence des complémentarités d'approches.

C. Proposition d'organisation

Volet DSI : Intégration des chargés de projets à la DSI

Il vous est proposé d'acter le transfert des 6 postes de chargés de projets de la Direction de l'Education (service numérique éducatif) vers le service Infrastructures Systèmes et Réseaux des Lycées de la Direction des Systèmes d'informations.

Pour équilibrer les actions sur chacun des territoires, les 3 postes vacants sont redéployés ainsi :

- Deux postes sur le site Bordeaux
- Un poste sur le site de Limoges

Volet Direction de l'Éducation : Encadrement des ATEC de l'ex Limousin

Sur le territoire de l'ex Limousin, la maintenance de proximité est assurée par des techniciens ATEC rattachés à la Direction des Ressources Humaines. Dans un objectif de cohérence avec les anciens territoires d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, ces 35 agents seront désormais rattachés à la Direction de l'Éducation.

Cette dernière a identifié un besoin de postes pour encadrer ces agents. Pour permettre une mise en place rapide, il est proposé que ce besoin soit couvert par deux agents de catégorie B expérimentés basés à Limoges au sein de la DSI qui disposent des compétences requises (connaissances des agents et des missions, maîtrise de l'environnement technique).

III. Renforcement des équipes techniques Portail

Le Comité Technique du 26 Février 2018 a amené à la création d'une Délégation de la Transformation du pilotage et de la Modernisation qui assumera trois principaux champs de missions :

- mission Transformation et changement : piloter la transformation et accompagner le changement ;
- mission Pilotage de la performance : organiser et animer le pilotage stratégique de l'activité ;
- mission simplification, modernisation et relations usagers.

Cette dernière mission doit permettre de simplifier et moderniser l'administration tant dans son mode de fonctionnement interne que dans les modalités de mise en œuvre de ses politiques publiques par la refonte des processus, la dématérialisation et digitalisation, l'innovation et la souplesse organisationnelle.

Afin de réaliser les objectifs de la délégation dans la mise en place du projet de déploiement rapide et généralisé du portail de dématérialisation des subventions régionales et européennes, la DSI a besoin de disposer des effectifs supplémentaires suivants :

- trois postes à la sous-direction Dématérialisation et Innovations Métiers :
 - un poste de chef de projet de catégorie A au service Formalisation des Projets. Ce poste permettra l'accompagnement des métiers dans leur besoin de dématérialisation.
 - deux poste de chefs de projet de catégorie A au service Conception des Solutions, qui assureront la conduite de projet et la coordination des acteurs, des prestataires externes et des maîtrises d'ouvrage
- un poste d'ingénieur système et production de catégorie A à la sous-direction Infrastructures Systèmes et Réseaux en charge du maintien en condition opérationnel de l'architecture technique et du déploiement des nouvelles versions.

- un poste pour la gestion des incident / ingénierie du poste de travail de Catégorie A à la sous-direction Centre de Relation aux Usagers, qui aura pour mission d'initialiser le plan d'accompagnement au changement, en lien avec la DIM et l'unité transition, et d'assurer le support auprès des agents et d'accompagner à la prise en main

Ces cinq postes seront proposés à la création à la prochaine CP.

IV. Suppression de l'unité Transversale Mutualisation des Acteurs et Innovations, Recherche et Développement

Au sein de la Direction des Systèmes d'information, il est proposé la suppression de l'unité transversale Mutualisation des acteurs et Innovations, Recherche et Développement.

L'affectation des agents dans les sous directions n'a pas permis d'affecter des ressources à l'unité Mutualisation des Acteurs et Innovations, Recherche et Développement.

Pour maintenir les missions d'innovation et de mutualisation des acteurs, un poste de chargé de mission Innovation directement rattaché au DSI a été créé.